

# REDRY SHIELD

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Numéro de référence:

-

Remplace la version de:

17/05/2019

Date d'émission:

05/04/2019

Version:

1.2

Date de révision:

26/08/2022

[WWW.PANDSER.COM](http://WWW.PANDSER.COM)

MEMBER OF THE BERDAL FAMILY

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit:**  
Pandser Redry Shield

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées:** superabsorbant  
Pour utilisation industrielle

**Usages déconseillés:** Non déterminé.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société : BERDAL rubber & plastics B.V.  
Bedrijvenpark Twente 193  
7602 Almelo  
The Netherlands  
Web : [www.berdal.com](http://www.berdal.com)  
Téléphone : +31 546 572 672  
E-mail : [verkoop@berdal.com](mailto:verkoop@berdal.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Non classé

**2.2 Éléments d'étiquetage** Non applicable

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**2.3 Autres dangers**

Le produit épandu constitue avec de l'eau et de l'humidité un grand risque de glissade ! Le produit n'est lui-même pas sujet à exploser ; la fine poussière peut cependant former des mélanges explosifs avec l'air.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**
**3.2 Mélanges**

**Informations générales:** Pas d'ingrédient dangereux.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Polyacrylate de sodium, réticulé.	>=95%	9003-04-7	618-349-8	-	Aucune information disponible.	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
Polyacrylate de sodium, réticulé.	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Not applicable

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4 — Premiers secours****4.1 Description des premiers soins requis**

<b>Informations générales:</b>	Veiller à se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
<b>Inhalation:</b>	Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent. En cas d'essoufflement: donner de l'oxygène, appeler d'urgence un médecin. En cas d'arrêt respiratoire: procéder au bouche-à-bouche, appeler d'urgence un médecin.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement et abondamment les paupières ouvertes à l'eau claire pendant 10 minutes au moins. Protéger l'oeil intact. Retirer les lentilles de contact si cela est facilement possible. Si les troubles persistent, consulter d'urgence un ophtalmologue.
<b>Ingestion:</b>	En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Veiller à se protéger.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes:</b>	La poussière du produit peut provoquer une irritation oculaire transitoire.
<b>Dangers:</b>	Aucuns connus.

**4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

<b>Traitement:</b>	Cette substance ne présente pas de potentiel nuisible à la santé notable. L'apparition de troubles de la santé n'est donc pas à prévoir. Poursuite des mesures de premiers soins.
--------------------	---

**RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Pulvérisateur d'eau mousse Dioxyde de carbone Poudre sèche
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</b>	En cas d'incendie, dégagement possible de: oxydes de carbone.
--	---

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Veiller à se protéger. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression ainsi que des vêtements complets de protection.

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Équipement de protection individuel, voir section 8. Le produit épandu constitue avec de l'eau et de l'humidité un grand risque de glissade ! Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les poussières.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:**

Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:**

Aucune information disponible.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Absorber et jeter. Le produit absorbe les liquides et forme des gels. Éviter de générer et de disperser des poussières.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Le produit absorbe les liquides et forme des gels. Afin de recueillir la matière répandue, il convient en premier lieu d'utiliser un aspirateur industriel. Emballer et identifier le déchet comme une substance pure. Ne pas retirer l'étiquette d'identification se trouvant sur les emballages de livraison d'ici l'évacuation. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):**

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. A observer: Prescriptions nationales.

**Conseil de manipulation en toute sécurité:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Équipement de protection individuel, voir section 8. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière). En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration: protection respiratoire. Éviter de générer et de disperser des poussières. Les poussières fines peuvent former un mélange explosif avec l'air. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation efficace. Autres

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Informations voir section 6.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:**

voir Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Conditions d'un stockage sûr:**

Stocker conformément aux réglementations locales/régionales/nationales. voir aussi section 15. Entreposage en vrac de plus de 3 m<sup>3</sup> pas constamment au-dessus de la moyenne de température de 50 °C. Conserver au sec. Craint l'humidité. Éviter la formation de poussières. Observer les règles générales de protection contre les incendies. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Respectez les interdictions d'association de substances! Garantir un transport en bonne et due forme en respectant les hauteurs de gerbage, l'arrimage des conteneurs contre toute chute et leur identification prescrite. En transport interne, maintenir les conteneurs entamés fermés afin d'éviter tout écoulement.

**Matériaux d'emballage sûrs:**

Aucune information disponible.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
----------------------	------	------------------------------	--------

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations. Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**Valeurs Limites Biologiques**

Identité Chimique	Paramètre / Date du prélèvement d'échantillon	Valeurs Limites d'Exposition	Source
-------------------	---	------------------------------	--------

**Valeurs de DNEL**

Remarques: Aucun renseignement disponible.

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
--------------------	------	-------------------	---------------------------	-----------

**Valeurs de PNEC**

Remarques: Aucun renseignement disponible.

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
--------------------	------------------------	-----------------	-----------

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

<b>Contrôles Techniques Appropriés:</b>	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. A observer: Prescriptions nationales.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Lunettes de sécurité à écrans latéraux A observer: Prescriptions nationales.
<b>Protection des Mains:</b>	Matière: non requis
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Dans le cas de libération de poussière de produit: vêtements de protection appropriés- Utiliser éventuellement des vêtements jetables. Les moyens de protection corporels doivent être choisis de manière spécifique au poste de travail en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. A observer: Prescriptions nationales.
<b>Protection respiratoire:</b>	En cas de formation de poussières/de vapeurs/d' aerosols ou si dépassement des valeurs limites comme la VME: Lors d'une manipulation de courte durée: Utiliser Masque antipoussières. En cas de manipulation prolongée: Appareil respiratoire autonome. Respecter la durée limite du port de l'appareil de protection respiratoire. A observer: Prescriptions nationales.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Laver tout vêtement souillé après usage. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Effectuer une protection de la peau selon le planning de protection de la peau.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Les dispositions de la protection de l'environnement relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de l'environnement sont à observer.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Poudre
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Inodore, faible odeur caractéristique, possible
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de fusion:</b>	Non applicable
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité:</b>	Non classé inflammable mais peut brûler. L'information donnée est basée sur des expériences pratiques.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%) :</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure</b>	Aucune information disponible.

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

(%):

<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique. Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance.
<b>Température de décomposition:</b>	> 200 °C Décomposition La substance ou le mélange n'est pas classé autoréactif. Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance.
<b>pH:</b>	Approximatif 6,0 (1,0 g/l, ) dans NaCl à 0,9 %
<b>Viscosité</b>	
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Non applicable
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Essentiellement insoluble. Le produit absorbe les liquides et forme des gels.
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Taux de dissolution:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Sans objet. (solide)
<b>Densité relative:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité apparente:</b>	400 - 800 g/dm <sup>3</sup>
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.

**9.2 Autres informations**

<b>Propriétés explosives:</b>	Pas explosif Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance.
<b>Propriétés comburantes:</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant. Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance.
<b>Vitesse de combustion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température minimale d'ignition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Matière auto-échauffante:</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant. L'information donnée est basée sur des expériences pratiques.
<b>Formation de gaz inflammables:</b>	Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, n'émet pas de gaz inflammable, Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance.
<b>Peroxydes:</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme peroxyde organique. Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance.
<b>Corrosion des métaux:</b>	Non corrosif pour les métaux. Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Sans objet. (solide)
<b>Autres paramètres physiques et chimiques:</b>	La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.



**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	voir point "Possibilité de réactions dangereuses".
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable sous conditions d'utilisation normale.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Le produit n'est lui-même pas sujet à exploser ; la fine poussière peut cependant former des mélanges explosifs avec l'air.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Eviter les températures supérieures à 200°C. température de début de décomposition Éviter les situations générant des poussières.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'incompatibilité connue avec d'autres matériaux.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	En cas de manipulation conforme, pas de voie d'exposition pertinente. Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Voie d'exposition pertinente. Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact oculaire:</b>	En cas de manipulation conforme, pas de voie d'exposition pertinente. Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Ingestion:</b>	En cas de manipulation conforme, pas de voie d'exposition pertinente. Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)****Ingestion****Produit:** DL 50: > 5.000 mg/kg (OECD 401)**Composants:**  
Polyacrylate de sodium, réticulé. DL 50 (Rat) : > 5.000 mg/kg**Contact avec la peau****Produit:** DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg (OECD 402)  
Non toxique après exposition unique; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Composants:**  
Polyacrylate de sodium, réticulé. DL 50 (Rat) : > 2.000 mg/kg  
Absence de classement**Inhalation****Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible., Poussières, brouillards et émanations  
réticulé. Aucune information disponible., Vapeur

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

NOAEL - Dose Sans Effet Nocif Observé (Rat, Oral): 50 g/kg Pas d'indications de propriétés critiques  
NOEL (Rat, inhalation, 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 21,09 mg/m3 Pas d'indications de propriétés critiques

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.

**Corrosion ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Non irritant OECD 404 (Lapin):

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, OECD 404 (Lapin): Non irritant  
réticulé.

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**

**Produit:** Non irritant OECD 405 (Lapin): La poussière du produit peut provoquer une irritation oculaire transitoire.

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, OECD 405 (Lapin): Non irritant , Effet de particules  
réticulé.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Sensibilisation cutanée :, OCDE 406 (Cobaye):  
Sensibilisation de l'appareil respiratoire:: Aucune information disponible.

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, Sensibilisation cutanée :, OCDE 406 (Cobaye):  
réticulé. Sensibilisation de l'appareil respiratoire:: Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, Pas d'indications de propriétés critiques  
réticulé.

**Mutagenicité des Cellules Germinales**

Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.

**In vitro**

**Produit:** Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif;  
Mutation de gènes dans les cellules des mammifères TK +/- (OECD 476): négatif;  
Lésion ADN et/ou réparation (OECD 482): négatif;

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, Test de Ames (OCDE 471): négatif  
réticulé. Test de mutation du gène: négatif

**In vivo**

**Produit:** (OECD 474) Oral (Souris)négatif;

**Composants:**

Polyacrylate de sodium, Test du micronoyau (OECD 474): négatif  
réticulé.

**Toxicité pour la reproduction**

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Produit:** Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.

**Composants:**  
Polyacrylate de sodium, réticulé. Pas d'indications de propriétés critiques

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**  
Polyacrylate de sodium, réticulé. Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Une étude d'inhalation à vie chronique (2 ans) sur les rats, effectuée avec la poussière micronisée d'un polymère super absorbant (pour obtenir des particules entièrement inhalables) a abouti à une réaction inflammatoire non spécifique des poumons. Réaction qui a entraîné pour certains animaux le développement d'une tumeur à la concentration chronique maximale administrée. (Voir contrôle des postes de travail/Équipement de protection point 8). Sans inflammation chronique, aucune tumeur n'est attendue. L'étude a révélé un NOEL défini de 0,05 mg/m<sup>3</sup> de poussière micronisée d'un polymère super absorbant.

**Composants:**  
Polyacrylate de sodium, réticulé. Une étude d'inhalation à vie chronique (2 ans) sur les rats, effectuée avec la poussière micronisée d'un polymère super absorbant (pour obtenir des particules entièrement inhalables) a abouti à une réaction inflammatoire non spécifique des poumons. Réaction qui a entraîné pour certains animaux le développement d'une tumeur à la concentration chronique maximale administrée. (Voir contrôle des postes de travail/Équipement de protection point 8). Sans inflammation chronique, aucune tumeur n'est attendue. L'étude a révélé un NOEL défini de 0,05 mg/m<sup>3</sup> de poussière micronisée d'un polymère super absorbant.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Non applicable

**Composants:**  
Polyacrylate de sodium, réticulé. Non applicable

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

**Composants:**  
Polyacrylate de sodium, réticulé. Aucune information disponible.

**Autres dangers**

**Produit:** les données toxicologiques ont été établies par conclusion analogique Étude de 2 ans exclue.;

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**12.1 Toxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson****Produit:** CE50 (Zèbre danio (Danio rerio), 96 h): 250 mg/l**Composants:**Polyacrylate de sodium, CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): > 5.500 mg/l  
réticulé. CL 50 (Danio rerio, 96 h): > 4.000 mg/l**Invertébrés Aquatiques****Produit:** CE50 (Daphnie, 48 h): 175 mg/l**Composants:**Polyacrylate de sodium, CE50 (Tetrahymena pyriformis, 48 h): > 6.000 mg/l  
réticulé.**Toxicité pour les plantes aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**Toxicité pour les microorganismes****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Polyacrylate de sodium, CE50 (Pseudomonas putida, 24 h): > 6.000 mg/l  
réticulé.**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:****Poisson****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**Toxicité pour les plantes aquatiques****Produit:** NOEC (Algue): < 2 mg/l (OCDE 201)**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**Toxicité pour les microorganismes****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Polyacrylate de sodium, CE50 (Pseudomonas putida, 24 h): > 6.000 mg/l  
réticulé.**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Ne se dégrade pas rapidement. Selon la directive OECD.

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Composants:**Polyacrylate de sodium, Ne se dégrade pas rapidement. Selon la directive OECD.  
réticulé.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Facteur de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)****Produit:** Log Kow: Aucune information disponible.**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**12.4 Mobilité dans le sol:****Produit** Pas d'indications de propriétés critiques**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:****Produit** Substance PBT non classée Substance VPVB non classée**Composants:**Polyacrylate de sodium, Substance VPVB non classée  
réticulé. Substance PBT non classée**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:****Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.**Composants:**Polyacrylate de sodium, Aucune information disponible.  
réticulé.**12.7 Autres effets néfastes:****Autres dangers****Produit:** Les données écologiques indiquées ont été déduites par analogie.**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

<b>Informations générales:</b>	Emballer et identifier le déchet comme une substance pure. Ne pas retirer l'étiquette d'identification se trouvant sur les emballages de livraison d'ici l'évacuation.
<b>Méthodes d'élimination:</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.
<b>Emballages Contaminés:</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant les prescriptions administratives locales.

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport****14.1 ONU/N° d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE****Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:** Non applicable

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Réglementations nationales**

Toutes les prescriptions nationales et locales sont à observer. Il convient de contrôler si, selon les prescriptions juridiques nationales respectivement en vigueur, des contrôles préventifs relevant de la médecine du travail spécifique à la substance doivent être proposés ou demandés à des intervalles réguliers.

Tenir compte de la directive UE 92/85/EWG (directive sur la protection de la mère) et de ses modifications. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux doit être respecté. Prière de tenir compte de la directive de l'UE 2004/37/CE (directive sur le cancer) ainsi que de ses modifications.

Les restrictions selon l'annexe XVII du décret REACH (1907/2006) sont à observer.

Tenir compte de la directive UE 94/33/EWG (directive sur la protection du travail des jeunes) et de ses modifications.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune appréciation de la sécurité de la matière n'est nécessaire/n'a été effectuée pour ce produit.

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**
**Abréviations et acronymes:**

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

**Notes:**

Polyacrylate de sodium, réticulé.	Not applicable	Non applicable
-----------------------------------	----------------	----------------

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

: aucune

**Informations de formation:** Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

**Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.



**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Avis de non-responsabilité:**

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.



**Berdal Rubber & Plastics BV**  
Bedrijvenpark Twente 193  
7602 KG Almelo  
Pays-Bas  
+31(0)546 - 579 582

[WWW.PANDSER.COM](http://WWW.PANDSER.COM)

**MEMBER OF THE BERDAL FAMILY**